

EXPOSÉ DE DROIT DES PÊCHES :

**FACE AUX PROBLEMES QUE POSE LA PÊCHE DE GRANDS FONDS
AUJOURD'HUI, QUELLE RÉPONSE DE L'EUROPE ?**

par Sarah LELONG et Marie BARBAT

**Université de Nantes
Master de Droit Maritime et Océanique**

2006 / 2007

SOMMAIRE

Introduction	3
I. La réponse de l'Union Européenne au problème : les TAC 2007-2008 sur les espèces de grands fonds	5
A. Les Tac et critères de détermination pour les espèces de grands fonds	5
B. Les Tac 2007/2008 pour quelques espèces de grands fonds	5
II. Un compromis aux conséquences socioéconomiques limitées mais source et révélateur d'une véritable crise de confiance entre les pêcheurs et l'Europe	8
A. La pêche de grands fonds, un réel enjeu pour les ports français	8
B. L'impact économique et social des mesures européennes	8
BIBLIOGRAPHIE	11
ANNEXES	12

Introduction

On qualifie généralement d'espèces d'eau profonde les espèces pouvant vivre en dessous de 400 mètres de profondeur. À cette distance sous le niveau de la mer, les conditions de vie sont extrêmes du fait du manque de lumière, de la haute pression d'eau et du très faible mouvement de celle-ci. Les espèces vivant à ces profondeurs sont donc vulnérables et très sensibles. Leur développement est long et tardif et la fécondité est souvent faible.

Du point de vue géographique cette pêche couvre les zones définies par le CIEM dans l'Atlantique nord-est, des Açores à la mer de Barents, ainsi que la mer du Nord septentrionale, le Skagerrak et le Kattegat.

Les principales espèces visées par les flottes de l'Union Européenne sont étudiées par espèces et par zones géographiques. Pour ce qui est des espèces nous nous concentrerons sur 5 des principales visées par l'Union. Nous verrons qu'il s'agit d'espèces qui effectivement vivent à de grandes profondeurs et qui ont un développement long et tardif :

- Le **sabre noir** (*aphanopus carbo*) dont le milieu de vie naturel se situe entre 200 et 1 700 mètres de profondeur. Son espérance de vie atteint les 32 ans et sa maturité se situe vers les 7 ans.
- Le **grenadier de roche** (*Coryphaenoides rupestris*), vit entre 120 et 2 200 mètres de profondeur. Son espérance de vie est estimée à 150 ans avec une maturité atteinte entre 20 et 30 ans.
- L'**empereur** (*Hoplostethus atlanticus*) a une espérance de vie estimée à 150 ans avec une maturité entre 10 et 15 ans. L'expérience dans le Pacifique sud par exemple a montré que cette espèce est particulièrement vulnérable à l'exploitation. L'empereur peut mesurer 75cm de long. On le trouve à des profondeurs allant de 200 à 1 800 mètres.
- La **lingue bleue** (*Molva dypterygia*) a une espérance de vie de 25 ans et sa maturité est atteinte entre 8 et 10 ans. Elle vit à des profondeurs allant de 350 à 1 000 mètres.
- Le **Brosme** vit jusqu'à 25 ans et atteint la maturité entre 8 et 10 ans. On peut trouver cette espèce à des profondeurs pouvant atteindre 1 000 mètres (entre 200m et 1 000m).

Les avis scientifiques concernant ces espèces restent sur une seule et même idée : elles sont fragiles, à surveiller et doivent être protégées par une bonne gestion des pêches. Ils veulent pour cela une réduction significative des taux actuels d'exploitation et une interdiction de développer toute nouvelle pêcherie sauf si celle-ci peut s'appuyer sur des données prouvant son caractère durable.

En France, ce type de pêche représente une partie conséquente de la flotte. La majorité du poisson de grands fonds débarqué provient en effet de navires français. D'autres États sont

également concernés, à l'image de l'Espagne et du Portugal dès les années 1990 et, plus récemment, du Royaume-Uni et de l'Irlande. Différents engins sont concernés par la pêche de ces espèces. On peut notamment citer les chaluts pélagiques, les chaluts démersaux, les filets maillants et les palangres.

La politique européenne de la pêche tente d'atteindre un équilibre entre le maintien des activités économiques découlant de la pêche de grands fonds et la protection de la ressource en instaurant des mesures de restriction quantitatives, à l'image des TAC (Totaux Admissibles de Capture) dont le volume ne devrait cesser de diminuer dans les années à venir. Quelle réponse l'Europe apporte-t-elle au problème posé par la pêche de grands fonds ? Quel en est l'impact économique et social ? Ainsi et pour résumer, quels sont les enjeux d'une telle politique ?

Après avoir présenté en introduction les différentes caractéristiques des espèces visées par les décisions de l'Europe en matière de pêche en eaux profondes nous examinerons dans un premier temps les mesures que le Conseil des ministres de la pêche de l'Union Européenne vient de prendre. Puis nous étudierons le poids économique de ce type de pêche en particulier sur les ports français, en évaluant l'impact des mesures européennes sur l'activité elle-même ainsi que sur les rapports entre les pêcheurs et la Commission.

I. La réponse de l'Union Européenne au problème : les TAC 2007-2008 sur les espèces de grands fonds

A. Les TAC et les critères de détermination pour les espèces de grands fonds

Les informations sur les stocks de ces espèces sont peu nombreuses. Des avis scientifiques sur le sujet étant remis tous les deux ans à la Commission, les Tac sont fixés sur des périodes similaires. Le CIEM parle dans ses avis de Cpue (« captures par unité d'effort ») ce qui représente une mesure de la quantité de poissons pêchés à un niveau donné d'effort de pêche.

Mais il faut souligner que ces espèces vivant en agrégation¹ les unes près des autres, il est parfois possible que l'effort de pêche soit maintenu alors que le stock est en déclin. Les agrégations une fois épuisées sont abandonnées et une autre est explorée. Chaque agrégation est très lente à se reconstituer si elle parvient à le faire.

En 2002, pour la première fois, des totaux admissibles de captures ont été adoptés par le conseil des ministres de la pêche de l'Union européenne pour la période 2003-2004. En complément est venu s'ajouter un régime de permis de pêche pour les eaux profondes ainsi que des conditions spécifiques de contrôle et de rapport.²

En 2004, on a pu assister à une extension des Tac à un nombre additionnel de stocks d'eaux profondes. La décision est prise de fermer certaines zones à la pêche pour l'empereur à l'ouest du Royaume-Uni et de l'Irlande du fait de l'épuisement du stock.

L'Union européenne a rejoint la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est dans sa décision de fermer la pêche autour de 4 monts sous-marins et de délimiter une zone large pour tous les engins de pêche autour de la crête de South Reykjanes sur la période 2005-2007. A été convenue une réduction de 30% de l'effort de pêche sur les stocks d'eau profonde pour 2005-2006 par rapport aux taux les plus élevés des dernières années.

Afin de réduire l'impact socio-économique de telles mesures, le Conseil Pêche a décidé d'une réduction de 10% pour 2005 et 10% additionnels pour 2006. Pour la période 2007-2008, la commission propose des réductions substantielles des TAC et ultérieurement de l'effort de pêche.³

Ainsi, le Conseil des ministres de la Pêche de l'Union européenne, réuni les 20 et 21 novembre a décidé de réduire les captures sur la plupart des espèces de grands fonds. On avait pu craindre au cours des semaines précédentes une fermeture quasi-totale de la pêcherie, ce que préconisait notamment Joe Borg, Commissaire européen à la Pêche et aux Affaires Maritimes. Ce n'est pas le cas, mais les pêcheurs affichent tout de même leur mécontentement.

B. Exemple des TAC 2007-2008 pour quelques espèces de grands fonds

La discussion cette année quant à la détermination des TAC pour les espèces de grands fonds a été vive et chaotique. Une réelle crise de confiance est apparue notamment au sein de la profession de marin pêcheur.

Après de très nombreux débats des dispositions moins strictes que celles prévues à l'origine. Pour les pêcheurs il ne s'agit que d'un sursis qui fait de leur avenir une idée floue voire incertaine ; pour les environnementalistes tel que WWF il s'agit d'une faillite de la PCP et pour les politiques le pire a été évité.

Les espèces visées par ces restrictions sont :

¹ Réunion d'un ensemble massif d'éléments hétérogènes.

² http://ec.europa.eu/fisheries/press_corner/press_releases/com06_58_fr.htm

³ idem

***Le sabre noir :**

Le stock de sabre noir reste actuellement incertain. Cette espèce est distribuée sur une vaste zone géographique et pourrait être composée selon l'IFREMER de plusieurs populations.

Cette pêcherie a un caractère mixte ainsi, il est préconisé de prendre en compte pour les mesures relatives à cette pêcherie les données propres aux autres espèces touchées par cette pêcherie mixte.

Le CIEM dans son avis a séparé deux zones :

~ septentrionale à l'ouest de l'Angleterre : pêcherie au chalut où le sabre est une capture mixte avec le grenadier de roche et les requins de grand fonds. Le CIEM y recommande une réduction des captures.

~ méridionale au large du Portugal : pêche artisanale à la palangre. Le CIEM y recommande un statu quo.

Le Tac 2006 était fixé à 3 042 tonnes. Pour 2006-2007 les scientifiques ont préconisé un Tac à 3 500 tonnes alors que la commission propose une réduction à 1994 tonnes pour 2007 et 982 pour 2008.

Le TAC fixé en 2006 pour 2007/2008 : (zones V, VI, VII, XII) :

Le Sabre noir est la seule espèce dont le Tac ne diminue pas entre 2006 et 2007 ni entre 2007 et 2008: 3042 tonnes en 2007 et 2008

***La lingue bleue :**

Les informations scientifiques sont insuffisantes pour établir l'extension géographique des éventuels stocks.

La lingue bleue est vulnérable à la surexploitation à cause d'une croissance plus lente et un âge à première maturité élevé. Elle est particulièrement sensible à des épuisements locaux rapides dus à son comportement grégaire très élevé pendant la ponte. La détermination de l'âge est un problème pour cette espèce.

Dans la plupart des cas, l'avis est de stopper la pêche dirigée. Quand la lingue bleue est capturée comme prise accessoire, des fermetures saisonnières peuvent être un moyen efficace de réduire l'exploitation. Le stock reste aujourd'hui à un niveau bas, la diminution jusqu'à un bas niveau ayant eu lieu dans la période 85-98.

En 2006 le Tac pour cette espèce s'élevait à 3 137 tonnes. Les scientifiques pour 2007-2008 préconisait une réduction maximale du Tac alors que la commission a elle proposée 2 054 tonnes en 2007 et 1 012 en 2008.

Tac fixé en 2006 pour 2007/2008 : (zones V et VII) :

Baisse de 20% en 2007 : 2 510 tonnes
... et en 2008 2 009 tonnes

C'est le changement le plus pénalisant pour les français qui jugeaient le stock de 3 117 tonnes comme viable pour la survie des stocks en s'appuyant sur des études scientifiques. Mais il faut souligné que les scientifiques préconisait un arrêt des pêches pour cette espèce. Il est imposé un suivi scientifique des pêches et la débarque ne doit pas excéder 25 tonnes par marée.

***Le Grenadier :**

Cette espèce se retrouve sur une vaste zone géographique pouvant former plusieurs populations. Les données scientifiques pour l'identification des stocks sont incertaines mais il est probable que le niveau du stock soit bas.

Le CIEM a recommandé en 2006 une réduction de 50% de l'effort de pêche concernant cette espèce, l'espèce a une productivité faible et ne peut supporter qu'une faible mortalité par pêche. La reconstitution d'un stock épuisé sera très lente, la longévité d'un grenadier est évaluée entre 80 et

100 ans avec une croissance lente. L'expansion des pêcheries ne doit pas être permise tant qu'il n'est pas démontré qu'elles sont soutenables.

Le grenadier est capturé comme une des espèces cibles dans une pêcherie mixte, en même temps que d'autres espèces profondes (sabre noir et requins profonds), ou comme une capture accessoire dans des pêcheries d'autres espèces. Toute mesure prise pour gérer les stocks de grenadier doit prendre en compte l'avis donné pour les autres espèces capturées dans la même pêcherie mixte en eaux profondes.

Les scientifiques pour 2007-2008 préconisait un Tac de 6 000 tonnes alors que la commission a elle proposée 4 600 tonnes en 2007 et en 2008.

TAC fixés en 2006 pour 2007/2008 : (zones Vb, VI et VII) :

Baisse de 12,5% en 2007 : 4 600 tonnes

Idem pour 2008

***L'Hoplostète orange (empereur)**

Cette pêcherie a débuté dans les eaux du RU dans les années 90's. Elle a aujourd'hui largement diminué.

L'état des populations varie selon les zones CIEM. Les captures totales ont varié suite au déplacement de l'effort de pêche entre les différents fonds de pêche.

L'empereur ne peut supporter qu'un taux d'exploitation très bas. Actuellement il est impossible de gérer une pêcherie soutenable pour cette espèce. Aussi, le CIEM recommande que cette espèce ne fasse l'objet d'aucune pêche et préconise même une fermeture de celle-ci. Les captures accessoires dans les pêcheries mixtes doivent être limitées autant que possible.

En 2006 le Tac pour cette espèce s'élevait : En zone VI à 88 tonnes contre 1148 en zone VII. Les scientifiques pour 2007-2008 préconisait une fermeture de cette pêche dans ces deux zones alors que la commission a elle proposée :

45 tonnes pour la zone VI et 174 pour la zone VII en 2007 ;

Pour 2008 elle propose 22 tonnes pour la zone VI et 86 pour la zone VII.

Tac fixé en 2006 pour 2007/2008: ~(zone VI) :

Baisse de 42% en 2007 : 51 tonnes

Baisse de 33,4% en 2008 : 34 tonnes

~(zone VII) :

Baisse de 83,2% en 2007 : 193 tonnes

Baisse de 32,7% en 2008 : 130 tonnes

***Le Brosme :**

Pêché en même temps que la lingue et en temps que prise accessoire du Cabillaud, ses débarquements ont diminué ces dernières années. Le CIEM préconisait en septembre 2006 une réduction de 30% des captures de cette espèce. Le conseil des ministres a retenu une baisse largement plus significative...

Tac fixé en 2006 pour 2007/2008 : (zones V, VI, VII) :

Baisse de 52,15% en 2007 et en 2008 : 315 tonnes

II. Un compromis aux conséquences socioéconomiques limitées mais source et révélateur d'une véritable crise de confiance entre les pêcheurs et l'Europe

La pêche de grands fonds concerne environ 200 chalutiers dans le monde dont une quarantaine en France. Celle-ci est en effet l'un des principaux acteurs de ces pêcheries en termes de navires, d'emplois, mais également de marché.

A. La pêche de grands fonds, un réel enjeu pour les ports français

La France dans sa lutte contre des restrictions européennes trop importantes à la pêche de grands fonds a obtenu le soutien de l'Espagne, de l'Irlande, de la Pologne, ainsi que des pays Baltes. Elle reste cependant le principal pays visé par de telles mesures.

En effet, près de 40 chalutiers français débarquent ces poissons dans le port de Lorient (Scapêche), Boulogne (armement Euronor), Concarneau (armement Dhellemmes) et, dans une moindre mesure, Le Guilvinec. Les captures sont réparties entre trois organisations de producteurs (OP). Pour le From Bretagne, elles représentaient 2 039 tonnes en 2005, pour Proma 5 836 tonnes et pour le From Nord 4 415 tonnes. Jean-Pierre Plormel, directeur de l'organisation de producteurs From Bretagne, soulignait dans *Le Marin* du 10 novembre 2006 que ces apports correspondaient respectivement à ceux de La Rochelle, des Sables d'Olonne et de la Cotinière.

L'exemple de Lorient (armement Scapêche du groupe Intermarché à Lorient, à lui seul plus de la moitié des pêches françaises de grands fonds) :

En 2005, les grand fonds fournissaient près de 30% des apports de la Criée lorientaise. Les chalutiers industriels neufs mis en service l'an passé réalisent la moitié de leur tonnage et 60% de leur chiffre d'affaires avec la lingue bleue, le sabre, le grenadier. Pour les neuf chalutiers de 33 à 38 mètres, c'est 20 à 30%. M. LE VISAGE cadre à la Scapêche : « Avec, à la fois, prix et quantité, ces espèces assurent la rentabilité de nos navires »⁴.

La pêche de grands fonds revêt ainsi une importance de premier ordre pour les ports et le marché français.

B. L'impact économique et social des mesures européennes

La France, principal acteur de la pêche de grands fonds, jouait l'avenir de 1000 emplois directs et d'une quinzaine de navires répartis entre Boulogne, Lorient, Concarneau et Le Guilvinec. Bien que la fermeture complète de la pêcherie soit pour le moment écartée, l'insatisfaction subsiste d'un côté comme de l'autre. Si les conséquences économiques sont limitées, le conflit précédant la prise de ces mesures a amplifié l'incompréhension qui existe entre l'Europe et les pêcheurs.

⁴ « L'Europe engage la bataille des grands fonds », Ouest France du 28 septembre 2006

L'impact économique des mesures européennes demeure pour le moment limité. Même si pour les armateurs elles déséquilibrent le calendrier d'exploitation et la rentabilité des navires. Patrice Leduc, président d'Euronor (Boulogne) précise que « trois de nos bateaux travaillaient à plein temps sur ces espèces, ils vont être obligés de se redéployer partiellement en 2007. En 2008, tous ne pourront se maintenir sur la pêcherie ». Pour lui, l'ensemble de ces mesures « ne correspondait à aucune nécessité »⁵.

En revanche, plus grave que des conséquences économiques somme toute limitées est **la profonde incompréhension** révélée dans le cadre de ce débat. En novembre, l'Association nationale des organisations de producteurs (Anop), l'Union des armateurs à la pêche de France (UAPF), les OP From Bretagne et Proma, avec l'appui des filières portuaires concernées dénonçaient deux points essentiels : d'une part, la brutalité de son revirement politique, et d'autre part le fondement même de ses arguments scientifiques.

Concernant le « revirement » de la Commission, il s'agit en réalité de **mesures extrêmement tardives**. Alors que les Français ont commencé à pêcher dans les grands fonds européens à la fin des années 1980, il a fallu attendre 2003 pour que la Commission propose les mesures de gestion qu'ils préconisaient. Pour Marc Ghiglia, délégué général de l'Union des armateurs à la pêche de France (UAPF), cela s'explique politiquement : la Commission refusait jusqu'alors de légiférer de peur de mécontenter les Britanniques, derniers arrivés sur cette pêcherie⁶. Depuis 2003, les mesures européennes se succèdent : boxes interdits à la pêche, nombre limité de permis de pêche et de jours de mer, pour des bateaux suivis par satellite et une baisse très importante des quotas. Des efforts que les pêcheurs estiment n'être pas reconnus.

Alors que les organisations de producteurs ont financé toute une partie de la recherche sur les espèces profondes, que Proma a embauché des scientifiques qui suivent depuis cinq ans l'évolution de la ressource, que les pêcheurs s'auto limitent sur la pêcherie depuis une dizaine d'années, la Commission n'a jamais daigné discuter de ce travail avec les professionnels.

Cette incompréhension est renforcée par l'incapacité, selon ces mêmes organisations de producteurs, de l'Union européenne à enrayer la pêche illicite de ces espèces pratiquée par des pays membres (Espagne avec le siki, Irlande avec le sabre) ainsi que par des navires d'États tiers.

Enfin, **les pêcheurs français contestent l'approche scientifique de l'Europe**. Selon eux, les données sur lesquelles se fondent les mesures européennes ne correspondent absolument pas aux conclusions des scientifiques. Jean-Pierre Plormel souligne que la dorade rose et le phycis de fond sont inclus dans ces espèces, alors que ces poissons peuvent être pêchés par des côtiers. A contrario, le flétan noir en est exclu, alors qu'il s'agit d'une espèce typique des grandes profondeurs. La contestation des pêcheurs concerne également le mode de fixation des TAC, qui se réfère aux captures et non aux TAC antérieurs ; selon les pêcheurs, c'est la référence la plus défavorable aux producteurs qui est systématiquement retenue.

L'opinion répandue dans la pêche française est qu'il s'agit d'un traitement idéologique et politique du dossier de la pêche de grands fonds. La baisse programmée des TAC serait une réponse à la pression des lobbies environnementaux, de plus en plus puissants.

Ainsi, bien que les mesures européennes ne signifient pas la fin de la pêcherie, le désaccord est profond. Entre les écologistes et les pêcheurs d'une part. En effet, à l'image des pêcheurs, les

⁵ « Grands fonds – Un compromis bancal », *Le Marin*, vendredi 24 novembre 2006

⁶ « Du laisser-faire à l'écologiquement correct ? », *Le Marin*, vendredi 10 novembre 2006.

organisations environnementales ne cachent pas leur insatisfaction. Pour WWF, « ces décisions remettent gravement en cause la crédibilité et la cohérence de la politique commune » et signent une véritable « faillite de la politique européenne »⁷. Mais le désaccord majeur se situe entre les pêcheurs et l'Europe. Celle-ci souffre aujourd'hui d'une grave crise de confiance des pêcheurs, cristallisée dans le conflit sur la pêche de grands fonds.

⁷ « Grands fonds – Un compromis bancal », *Le Marin*, vendredi 24 novembre 2006

BIBLIOGRAPHIE

Articles du Marin :

- Dossier « Pêche de grands fonds : le désaccord est profond », Le Marin du 10 novembre 2006
- « Les Français échappent à une fermeture des grands fonds », Le Marin du 24 novembre 2006

Articles de Ouest France :

- « Les poissons d'eau profonde touchent le fond », Ouest France du 16/17 septembre 2006
- « L'Europe engage la bataille des grands fonds », Ouest France du jeudi 28 septembre 2006
- « Poissons des grands fonds : décision dès novembre », Ouest France du 10 octobre 2006

Sites internet :

- http://ec.europa.eu/fisheries/press_corner/press_releases/com06_58_fr.htm

Photos :

www.ifremer.fr/francais/produits/infoprof.htm.

Le Marin

ANNEXES

Les principales espèces de grands fonds :



Le sabre noir⁸

Peut mesurer jusqu'à 110 cm. Son espérance de vie atteint les 32 ans et sa maturité est fixée à l'âge de 7 ans. Son milieu de vie naturel se situe entre 200 et 1 700 m de profondeur.



Le grenadier de roche⁹

Peut mesurer jusqu'à 110 cm. Peut vivre jusqu'à 80 ans et atteint la maturité entre 10 et 15 ans. Son milieu de vie se situe entre 120 et 2 200 m de profondeur.



L'empereur¹⁰

Peut mesurer 75cm de long. Son espérance de vie est estimée à 150 ans avec une maturité entre 20 et 30 ans. Se trouve entre 200 et 1 800 m.

⁸ www.ifremer.fr/francais/produits/infoprof.htm.

⁹ www.ifremer.fr/francais/produits/infoprof.htm.

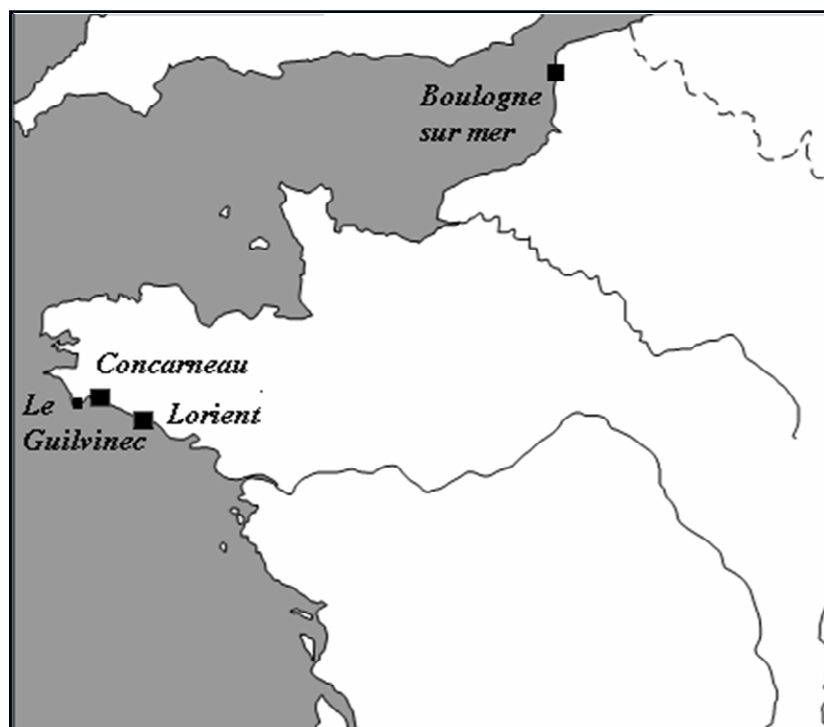
¹⁰ www.ifremer.fr/francais/produits/infoprof.htm.



La lingue bleue¹¹

Peut mesurer jusqu'à 150 cm. Son espérance de vie est de 25 ans et sa maturité est atteinte entre 8 et 10 ans. Elle vit à des profondeurs allant de 350 à 1 000 m.

Les ports français concernés par la pêche de grands fonds



¹¹ www.ifremer.fr/francais/produits/infoprof.htm.

Une réelle crise de confiance entre les pêcheurs et l'Union Européenne...

